

15ème législature

Question N° : 42859	De M. Vincent Rolland (Les Républicains - Savoie)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions et activités sociales	Tête d'analyse > Situation des établissements du secteur médico-social	Analyse > Situation des établissements du secteur médico-social.
Question publiée au JO le : 30/11/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Vincent Rolland interroge M. le ministre des solidarités et de la santé au sujet des établissements du médico-social. Depuis plusieurs années, le recrutement dans ces établissements s'avère être de plus en plus difficile. Et la situation devient alarmante depuis quelques semaines. Le manque d'attractivité des métiers du médico-social est dû essentiellement aux bas salaires qui ne correspondent ni aux compétences ni à l'engagement exigé. Le Ségur de la santé, qui n'a concerné que le secteur sanitaire, n'a fait qu'accentuer le déséquilibre salarial. En conséquence, on dénombre plusieurs dizaines de postes vacants dans les départements avec un recours à l'intérim qui ne permet pas une continuité du service optimal et, de surcroît, augmente les charges des établissements. Tous les acteurs sont impactés et souffrent de cette situation. Les personnes accompagnées, leurs familles et le personnel qui voit ses conditions de travail se dégrader. Parallèlement, l'effectif actuel des centres de formation laisse craindre que la situation actuelle pourrait durer de long mois. C'est pourquoi il demande ce que le Gouvernement compte faire dès les prochains jours pour revaloriser ces métiers, les rendre plus attractifs, notamment en appliquant le Ségur de la santé à tous les personnels des établissements.